

*Les bibliothèques sont des établissements culturels de la ville d'Orvault. Les ressources numériques y sont mises à la disposition des usagers dans le **respect de nos missions de service public** ; la diversité des outils proposés ainsi que leur qualité dépendent de l'usage raisonnable et respectueux qui en est fait. Pour cela, nous demandons donc à chacun(e) de prendre connaissance du présent règlement, lequel prolonge et précise le règlement intérieur général des bibliothèques municipales.*

Les conditions d'usage détaillées ci-dessous s'appliquent de plein droit à toute personne faisant un usage ponctuel ou régulier des ressources numériques des bibliothèques d'Orvault.

Sont considérées comme « usagers » les personnes, adhérentes ou non, utilisant une ou plusieurs ressources des bibliothèques. Sont considérées comme « adhérents » les personnes bénéficiant d'une inscription, valide et à jour, au réseau des bibliothèques de la ville d'Orvault.

Le personnel des bibliothèques reste à l'écoute et à la disposition de chacun(e) pour orienter, informer et guider toutes les personnes dans leurs usages des ressources numériques.

1 – Conditions d'accès et d'utilisation

- Les postes informatiques (ordinateurs), ainsi que les appareils nomades (liseuses, tablettes, etc.), sont utilisables sur place par tous les usagers de la structure (sauf pour les enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'un adulte). L'emprunt à domicile, réservé aux adhérents, n'est possible que pour les liseuses, dans la limite de leur disponibilité. Pour les non-adhérents, une pièce d'identité est demandée lors de l'utilisation des appareils nomades.

- La navigation sur Internet – à partir des postes informatiques des bibliothèques ou via nos accès Wifi – est libre pour les adhérents et les non-adhérents. Il est de la responsabilité de chacun de ne pas laisser accessible tout fichier ou tout accès réseau contenant des informations confidentielles.
- L'utilisation des ordinateurs doit s'effectuer dans la conformité du règlement intérieur, ainsi que dans le respect des autres usagers et du personnel des bibliothèques (nuisances sonores, politesse, temps accordé, etc.).
- Pour les moins de 18 ans, l'usage des écrans est limité à 1 h 30 par jour. Les usages ludiques (vidéos, jeux, etc.) sont uniquement possibles dans l'espace « Grand Salon » d'Ormédo.
- En cas de dysfonctionnement apparent ou si l'utilisateur rencontre le moindre problème pouvant être lié au matériel physique ou aux programmes, il est indispensable de le signaler au personnel de la structure.
- Les impressions de documents et les photocopies sont payantes ; les tarifs, révisables, sont fixés par arrêté municipal.

2 – Vie privée

Afin de respecter la loi du 23 janvier 2006 et le décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque se réserve le droit de conserver pendant 1 an certaines données issues des navigations des usagers.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Pour exercer ce droit, il est nécessaire de s'adresser au personnel de la structure.

- Si un usager en fait la demande, le personnel se réserve le droit d'accéder aux fichiers des utilisateurs.
- Il incombe à chacun(e) de supprimer des ordinateurs les téléchargements effectués (photos, vidéos, etc.), de se déconnecter de ses comptes

personnels (impôts, boites mail, etc.) et d'effacer l'historique de ses navigations. Le personnel ne pourra être tenu responsable des traces laissées sur les postes informatiques.

3 – Les équipements informatiques

Les usagers peuvent utiliser les postes informatiques et les équipements nomades (tablettes, liseuses, etc.) mis à leur disposition dans les espaces publics des bibliothèques sans inscription préalable. Les enfants de moins de 8 ans ne peuvent pas utiliser les postes informatiques sans être accompagnés d'une personne majeure.

- Le temps d'utilisation des postes informatiques et des équipements nomades est limité à 1 h 30 par jour, pour les personnes de moins de 18 ans.
- Il est interdit de manger et de boire à proximité des postes informatiques. Le cas échéant, le personnel se réserve le droit de faire nettoyer les lieux aux usagers responsables.
- En cas de forte affluence, le personnel se réserve le droit d'accorder la priorité d'utilisation des ordinateurs aux personnes devant faire des démarches administratives ou scolaires.
- Un poste informatique ne peut être utilisé par plus de 2 personnes simultanément.

4 – Internet

En utilisant les accès Internet proposés par la médiathèque, **l'utilisateur s'engage à ne pas :**

- Consulter ou utiliser des données, fichiers ou ressources de nature pornographique ou sexuellement explicites, ou incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale ou plus généralement contraires à la loi.
- Télécharger, transférer ou diffuser des fichiers illégaux.

- Utiliser les services de P2P (Peer-to-Peer).
- Enfreindre la législation française, notamment au niveau de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur). Concernant ce point, le personnel de la bibliothèque reste à la disposition des usagers, afin de les informer et de les guider.

Le contenu diffusé sur Internet peut se révéler choquant, partial, voire illégal. La ville d'Orvault, la médiathèque et le personnel de la structure ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des données, informations et contenus divers rencontrés lors de vos navigations.

5 – Réseau

Les personnes utilisant des ressources mises à disposition par la médiathèque **ne doivent en aucun cas** tenter de contourner les protections et limitations mises en place sur les matériels et ressources de la médiathèque, modifier la configuration des équipements de la médiathèque ou tenter d'accéder aux « fichiers systèmes », utiliser les fichiers temporairement mis à disposition d'autres utilisateurs sans leur accord préalable et explicite, ou encore installer leurs propres logiciels sur les équipements de la médiathèque.

De façon générale, tous les usagers des équipements numériques s'engagent à ne pas effectuer d'actes pouvant être assimilés à du piratage ou du vandalisme (informatique ou non).

Le personnel peut être amené à surveiller les activités et connexions des utilisateurs ; il peut interrompre une tâche en cours ou toute connexion en cas de problème ou en cas de manquement au règlement intérieur.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion (temporaire ou définitive) du réseau des bibliothèques. Toute infraction à la loi expose l'utilisateur à des poursuites de la part des autorités compétentes.

Nous comptons sur chacun(e) pour tout mettre en œuvre afin de permettre l'usage le plus fluide, ouvert et équitable des ressources numériques et vous remercions de votre coopération.